

I - IDENTIFICATION DE LA PRÉPARATION ET DE LA SOCIETE

ENDOLAC 245.30 / HG / FGC / FGC Trempé

Usage normal : Peinture bitumineuse dérivée des bitumes de pétrole

BS Coatings

Allée Paul SABATIER - BP.88 -F- 27940 AUBEVOYE

Tel : 02 32 77 30 77

2 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances présentant un danger aux termes de la Directive Substances Dangereuses 67/548/CE - arrêté du 10 octobre 1983

Noms	Gamme de concentration	Symbole	Phrases R(*)
XYLENE	25 < conc < 50 %	Xn	R10 R20/21 R38

* Voir le texte complet des phrases sous la rubrique 16

3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Inflammable

Nocif par inhalation et par contact avec la peau

Irritant pour la peau

4 - PREMIERS SECOURS

Cas général :

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

Inhalation :

Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire absorber par la bouche. Si la personne est inconsciente,

placer en position de récupération et faire appel à un médecin

Contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.

Contact avec la peau :

Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et au savon ou utiliser un nettoyant connu. NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.

Ingestion

En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin . Garder au repos . NE PAS FAIRE VOMIR

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction recommandés : mousse résistant aux alcools, CO2, poudres. A ne pas utiliser
: Jets d'eau.

Recommandations : un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.

Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu . Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau .

6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux

absorbants non combustibles, par exemple : terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13) . Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau

Nettoyer de préférence avec un détergent ; éviter l'utilisation de solvants.

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Lorsque le personnel doit opérer en cabine, que ce soit pour pistolet ou non, la ventilation risque d'être insuffisante pour maîtriser dans tous les cas les particules et les vapeurs de solvants .

Il est alors conseillé que le personnel porte des masques avec apport d'air comprimé durant les opérations de pistolage, et ce jusqu'à ce que la concentration en particules et en vapeurs de solvants soit tombée en dessous des limites d'exposition .

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air. Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et

éviter les concentrations de vapeurs supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.

Utiliser le produit dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé.

La préparation peut se charger électrostatiquement : mettre toujours à la terre lors des transvasements. Il est conseillé aux ouvriers de porter des chaussures et des vêtements antistatiques et de réaliser les sols en matériau conducteur.

Garder les emballages solidement fermés et les éloigner de sources de chaleur, d'étincelles et de flammes nues. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles.

Éviter le contact avec les yeux et la peau ainsi que l'inhalation des vapeurs et aérosols de pistolage.

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

Pour la protection individuelle, voir le chapitre 8.

Ne jamais ouvrir les emballages par pression et toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

Observer les réglementations de la protection du travail.

Stockage

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette.

Stocker à une température comprise entre -5 et + 35°C dans un endroit sec, bien ventilé. Tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe.

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que des matières fortement acides ou alcalines.

Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules

et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires .

Valeurs limites d'exposition pour :	VLE(1)		VME(2)	
	ppm	mg/m3	ppm	mg/m3
XYLENE	150	650	100	435

(1) VLE : valeur limite d'exposition à court terme (15 mn)

(2) VME : valeur limite moyenne d'exposition à long terme (8 h/j)

Protection individuelle

Protection respiratoire :

Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

Protection des mains :

En cas de contact prolongés ou répétés, utiliser des gants en alcool polyvinyle ou caoutchouc nitrile

Protection des yeux :

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides.

Protection de la peau :

Porter des revêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température. Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique :	Liquide	
Point d'éclair :	21 < PE < 55 °C	méthode : Vase clos
Masse spécifique :	Supérieure à 1	
Densité des vapeurs :	Plus lourde que l'air	
Limite inférieure d'explosion :	Non connue	
Solubilité dans l'eau :	Non miscible	

10 - STABILITE ET REACTIVITE

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7. Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux,

tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées .

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire,

des reins, du foie et du système nerveux central . Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissement, vertige, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience .

Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Détruire le produit et les emballages conformément aux règlements locaux . N'incinérer que dans des installation agréée .

Ne pas incinérer les emballages fermés .

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR par la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

Conditionnement < 500 Kg par unité

Classe	Gp emb	Code danger	RTMD-R	ONU	IMDG	Polluant marin	N°FICHE
3	3	30	Non classé	1263	3372	Non	3-05

Conditionnement > 500 Kg par unité

Classe	Gp emb	Code danger	RTMD-R	ONU	IMDG	Polluant marin	N°FICHE
3	3	30	31°C	1263	3372	Non	3-05

étiquette : Peintures à base de bitumes de pétrole

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Étiquetage selon les directives CE

Étiquetage selon nos propres constatations, le produit est étiqueté comme suit :

Classe de danger : Xn

Contient : Xylène

R10 Inflammable

R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau

R38 Irritant pour la peau

S23/38 Ne pas respirer les gaz/vapeurs/fumées aérosols . En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié

S46 En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette

S51 Utiliser seulement dans les zones bien ventilées

16 - AUTRES INFORMATIONS

Texte complet des phrases dont le N° figure au chapitre 2 :

R10 Inflammable

R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau

R38 Irritant pour la peau

	CAS N°	N°EINECS	N°CE
Xylène	1 330-20-7	215-535-7	601-022-00-9

MAJ Compilation des FDS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.